



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG05

PORANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Jean FENELON et Mme Guyrlande MEZILAS
- M. Mamba Roger DODO et Mme Estelle AUSTER

Le samedi 24 janvier 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 22 JAN. 2026

Le Maire,
Franck MARLIN



Affiché le 22/01/2026 .

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260122-VI-AR-2026-DG05-AI
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026